

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
Pôle Solidarités

Pôle Solidarités Direction Insertion Economie Sociale et Solidaire MARCHÉ PUBLIC MARCHÉ DE SERVICES

Diagnostic stratégique de la politique 13 « insertion sociale et professionnelle » et réécriture du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2024-2030

# Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

Procédure de passation

2024S0247

24 / 05 / 2024 à 17 heures

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

### 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

#### Acheteur :

### **DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Pôle Solidarités

Direction Insertion Economie Sociale et Solidaire

Adresse: 31 boulevard Emile Roux

CS 60 000

16917 ANGOULEME CEDEX 9 Téléphone : 05.16.09.50.00

La personne en charge du dossier est : Florent GALLARDO- Chargé de mission à la DIESS

### Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Diagnostic stratégique de la politique 13 « insertion sociale et professionnelle » et réécriture du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2024-2030

Le plan 2016-2020 étant arrivé à son terme, la prestation aura pour objectif :

- de dresser un bilan du PDI 2016-2020 et de la première partie du mandat politique départemental 2021/2023, en tenant compte des réalisations élaborées dans le cadre du SPIE,
- de mener un diagnostic stratégique sur la politique d'insertion du département (analyse de l'environnement externe et performance en interne avec une attention sur l'organisation des missions au sein du pôle des solidarités).
- d'élaborer le nouveau PDI 2024-2030 en englobant les mutations induites par le SPIE charentais et demain par France travail.

| Code CPV   | Libellé CPV                                  |
|------------|--|
| 75200000-8 | Prestations de services pour la collectivité |

### Caractéristiques principales du contrat :

| ❖               | Objet du contrat    | Diagnostic stratégique de la politique 13 « insertion sociale et professionnelle » et réécriture du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2024-2030 |
|-----------------|---------------------|---|
| <b>≜</b> ≣      | Acheteur            | DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  |
| <b>≅</b>        | Type de contrat     | Marché ordinaire de services  |
| <b>∷</b> ≡      | Structure           | Lot unique  |
| <b>②</b>        | Délai               | 6 mois  |
|                 | Pénalités de retard | P = V x R / 3000  |
| <b>~</b>        | Variation des prix  | Fermes  |
| <b>&gt;&gt;</b> | Nature des prix     | Prix forfaitaires   |

### Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est ordinaire

# 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

#### Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.lacharente.fr.

#### Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Cadre de marché (AE + CCAP)
- CCTP
- Règlement de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

### Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marchespublics.lacharente.fr.

# 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

### Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

### Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

### Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document                    | Descriptif  |
|-----------------------------|---|
| Situation juridique         |   |
| Lettre de candidature (DC1) | Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 |

| Document  | Descriptif  |  |
|---|---|--|
|   | disponible sur le site du Ministère de l'Economie)  |  |
| Déclaration du candidat (DC2)                         | Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)   |  |
| Capacité technique et professionnelle : minima exigés |   |  |
| Références (FCS, PI, TIC, Moe, MI)                    | Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique |  |
| Autres justificatifs                                  |   |  |
| DUME  | DUME  |  |

**Présentation des documents**: le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document                       | Descriptif  |
|--------------------------------|---|
| Cadre de marché (AE + CCAP)    | - Cadre de marché, cadre joint à compléter ;  |
| Mémoire technique justificatif | - Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché. Il comporte notamment les éléments permettant à la personne publique de juger de la valeur technique de l'offre (cf art.4 ci-après) |

### Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://marchespublics.lacharente.fr">https://marchespublics.lacharente.fr</a>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

| Adresse postale                 | Adresse physique                |
|---------------------------------|---------------------------------|
| DEPARTEMENT DE LA CHARENTE      | DEPARTEMENT DE LA CHARENTE      |
| PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P       | PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P       |
| Service de la commande publique | Service de la commande publique |
| 31 boulevard Emile Roux         | 36 rue de l'Arsenal             |
| CS 60 000                       | Bureau 1.06                     |
| 16917 ANGOULÊME CEDEX           | 16000 ANGOULÊME                 |

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « elDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

### 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

#### Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération                       | Descriptif  |
|--|---|
| Recevabilité candidature                     | Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R2143-6 et suivants du Code de la commande publique                                     |
| 2. Garanties professionnelles et financières | Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes   |
| 3. Garanties techniques                      | Pour l'examen des garanties techniques, il pourra être tenu compte des conditions de déroulement des marchés que le candidat a exécuté par la personne publique |

### Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération      | Descriptif  |
|-----------------------------|---|
| 1. Valeur technique (60 %)  | Le critère "Valeur technique" sera examiné au regard de la pertinence des renseignements et documents fournis dans le mémoire technique.  Pour attribuer la note de chaque sous-critère de la valeur technique, les principes généraux suivants seront adoptés :  0 : Inacceptable, non-conforme, non traité  0,25 : Acceptable mais présence de réserves significatives  0,5 : Correcte avec réserves mineures  0,75 : Satisfaisant  1 : Très satisfaisant |
| - sous-critère n°1 (30 pts) | Compétence et expérience des intervenants proposés. Il sera notamment examiné:  - La connaissance approfondie des enjeux et dispositifs de la politique insertion / emploi  - La connaissance de la diversité des publics précaires  - La connaissance du territoire charentais et des acteurs de l'insertion et  |

| Critère et pondération      | Descriptif   |
|-----------------------------|--|
| - sous-critère n°2 (30 pts) | de l'emploi<br>Méthodologie et moyens mobilisés pour la réalisation de la mission  |
| 2. Prix (40 %)              | Le critère "prix" sera examiné au regard du prix global et forfaitaire pour l'ensemble de la mission valorisé par le candidat.  La note attribuée s'établira selon la formule suivante :  Note = Nbre de points affecté au critère x (prix le plus bas / prix proposé par le candidat) |

#### Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : Sur la pondération. Les critères sont notés : Sur la pondération.

La note totale est notée : Sur 100.

| Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants : |  |
|---|--|
| Offre hors délai  | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.  |
| Offre anormalement basse  | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée  | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.  |
| Offre irrégulière   | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.   |
| Offre inacceptable  | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.  |

#### Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

### Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

### Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A

l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

### 5. CONCLUSION DE LA CONSULTATION

### Documents à produire par le candidat retenu

Les certificats ou la déclaration mentionnés aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique seront remis par le candidat retenu dans le délai de 5 jours à compter de la demande présentée par le représentant légal du pouvoir adjudicateur.

Il devra joindre les mêmes documents pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre.

Toutefois, vous pouvez mettre ces pièces en ligne par anticipation, dans un coffre-fort sécurisé gratuit, sur votre espace entreprise. Ainsi vos acheteurs pourront y accéder, vous évitant tout risque de non-conformité pour absence ou retard de fourniture de ces attestations. Et vous recevrez vos notifications 10 jours plus tôt.

Mettez votre RIB, votre KBIS, votre attestation d'assurance, votre NOTI-2 (charges sociales et fiscales), et votre attestation semestrielle (Urssaf), en ligne.

Pour cela connectez-vous sur AWS-Entreprises.com, puis faites " GESTION / Attestations ".

### Signature du marché

Si le candidat n'a pas signé l'acte d'engagement à l'aide d'un certificat électronique au stade de la remise des offres, et s'il est déclaré attributaire, il sera invité à le faire selon l'un des scénarii suivants :

- si l'attributaire signe l'acte d'engagement avec son certificat de signature électronique, il le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- Si l'attributaire signe l'acte d'engagement rematérialisé au format papier, il le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société), et en cas de groupement, l'habilitation du mandataire s'il signe seul l'offre pour le groupement.

### Précisions sur la signature électronique

Afin de faciliter l'exploitation des documents électroniques par la personne publique, il est recommandé à l'attributaire de privilégier la signature électronique au format PAdES (se reporter à l'annexe « comment signer électroniquement »).

Pour vous procurer un certificat de signature électronique, consultez la liste publiée par l'ANSSI à l'adresse : <a href="https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/">https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/</a>

### □ Rappels important :

- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une simple copie.
- Seul l'acte d'engagement doit être signé, les autres pièces constitutives du contrat (CCAP, CCTP, DPGF, mémoire technique,...) devant être simplement listées dans ce document.
- La signature d'un fichier compressé n'emporte pas signature des documents qui y sont contenus.

## 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <a href="https://marchespublics.lacharente.fr">https://marchespublics.lacharente.fr</a>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : marchespublics@lacharente.fr

#### Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Poitiers 15 rue de Blossac 86000 POITIERS

Téléphone: 05.49.60.79.19 Courriel: ta-poitiers@juradm.fr Télécopie: 05.49.60.68.09

Site internet: http://www.ta-poitiers.juradm.fr/ta/poitiers

### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers: Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Caroline MELEARD ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance) Formulaires candidats (DAJ) Médiateur des entreprises

CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021